

Le choc des savoirs, c'est toujours non ! Au mois de juin, parents, mobilisons-nous avant le CA et pendant !

1) Prendre contact avec les professeurs représentants pour envisager un contre projet de DGH en CA et/ou le vote de principes retenus pour organiser les enseignements

Pour information, c'est le CA et non le chef d'établissement qui "fixe les principes de mise en oeuvre des l'autonomie pédagogique et éducative dont dispose les établissements" (décret de 1985 fixant le fonctionnement des EPLE, article R421-20 du code de l'Éducation) Ce décret prévaut à la note de service du 15 mars 2024 qui indique que c'est le chef d'établissement qui arrête l'organisation des enseignements en français et en mathématiques.

A ce titre, c'est le CA qui fixe :

- l'organisation de l'établissement en classes et groupes d'élèves
- les modalités de répartition des élèves
- l'organisation du temps scolaire
- l'emploi des dotations en heures d'enseignement.

Si votre établissement a reçu des moyens pour la mise en place des groupes, on peut les utiliser pour faire autre chose !

C'est une façon de contrer les groupes de niveaux !

2) Si l'ordre du jour du CA concerne la mise en place de la réforme et des groupes :

- mettre au vote la contre-proposition de projet concertée avec les professeurs
- prévoir une délibération commune avec les professeurs à mettre au vote
- présenter une motion FCPE (Annexe 1)

Il n'est pas obligatoire d'en informer la direction. Mettre au vote la nouvelle proposition est un droit.

3) Si le sujet n'est pas prévu au CA de juin/ juillet :

faire une demande de CA extraordinaire. (Demande écrite, ordre du jour déterminé, cette demande doit être faite par la moitié au moins des membres du CA, article R421-25 du code de l'Éducation).

Les points essentiels à soumettre au conseil d'administration :

- Les élèves sont répartis en classes hétérogènes sur l'ensemble des niveaux pour l'ensemble des disciplines
- Chaque classe aura le même professeur sur l'ensemble des heures de la discipline pour l'année scolaire

Attention! Si le chef d'établissement soumet au vote un projet mettant en place les groupes de niveaux et que ce projet est refusé à deux reprises par le vote en CA, le chef d'établissement peut à lui seul valider son projet.

Merci de nous communiquer les idées, vos difficultés...les aboutissements pour que cette réforme ne puisse pas passer !

Annexe 1

Motion pour le CA

Nous, parents représentants FCPE contestons l'application de l'organisation des enseignements en français et mathématiques en groupes comme annoncé dans la réforme du Choc des Savoirs .

Nous demandons que le CA vote un projet concerté en tenant compte des principes suivants:

- des groupes classes hétérogènes
- des effectifs réduits
- des aides ponctuelles en petits groupes